



PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAVIGNY



Nombre de membres afférents au conseil	9	Date de la convocation	26/08/2024
Nombre de membres en exercice	9	Date d'affichage	26/08/2024
Nombre de membres votants	9	Suffrages exprimés	9

SÉANCE ORDINAIRE du VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi six septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de FLAVIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Béatrice ALLIBERT, maire.

PRÉSENTS : Mme Béatrice ALLIBERT, maire, Mme Solange VAUVRE, Mme Marie-Ange FRANCY, Mme Christelle JÉGOU, M. Jean MERCIER et Mr Mathieu JACQUET-GAUDRY.

ABSENTS EXCUSÉ(S) : Mme Émilie RICHARD et Mr Louis BUISSON

ABSENTS : Néant.

POUVOIRS : Mme Émilie RICHARD donne pouvoir à Mme Christelle JÉGOU et Mr Louis BUISSON donne pouvoir à Mr Jean MERCIER ;

Mme Marie-Ange FRANCY a été élue secrétaire de séance

Constatant que les conditions de quorum sont réunies, Madame le Maire ouvre la séance.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme Marie-Ange FRANCY a été désignée pour remplir ces fonctions et a accepté.

Le compte rendu de la séance du 12 juillet 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉLIBÉRATIONS DU 6 SEPTEMBRE 2024**DÉLIBÉRATION n° 2024_024 : Achat d'un véhicule communal**

Madame le maire informe les conseillers que le véhicule de la commune n'est plus en état de fonctionner et le dernier contrôle technique faisant ressortir beaucoup d'anomalies, il semble plus judicieux d'envisager de le changer.

Après avoir pris attache avec le garage LYON de Nérondes, un véhicule est disponible à la vente dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Véhicule d'occasion ;
- Modèle CITROEN Berlingo
- Puissance 5CV
- Couleur gris foncé
- Diesel
- Prix du véhicule = 6.500 € TTC
- Frais de carte grise = 255.76 € TTC

À la majorité avec sept voix pour et deux abstentions, le conseil municipal ACCEPTE l'achat d'un nouveau véhicule pour un coût total de 6.755,76 € TTC.

Adopté par :

7 voix POUR	0 voix CONTRE	2 ABSTENTIONS
--------------------	----------------------	----------------------

DÉLIBÉRATION n° 2024_025 : Achat d'un tracteur tondeuse

Madame le Maire informe les conseillers que les espaces verts sont de plus en plus difficiles à entretenir depuis l'interdiction de l'utilisation des pesticides.

Lors de précédents échanges avec les membres du conseil, l'achat d'un tracteur tondeuse avait été évoqué afin de faciliter le travail de l'agent technique.

Un conseiller municipal, chargé des recherches, a trouvé un tracteur tondeuse d'occasion pouvant correspondre au besoin de la commune.

Madame le Maire expose ses caractéristiques :

- Marque KOBOTA
- Diesel
- Prix 2 500 € TTC

À l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal ACCEPTE l'achat du tracteur tondeuse tel qu'exposé ci-dessus.

Adopté par :

9 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------------	----------------------	---------------------

DÉLIBÉRATION n° 2024_026 : Décision modificative n° 02_2024 du budget primitif

Suite à la validation de l'achat d'un nouveau véhicule ainsi que l'achat d'un tracteur tondeuse, Madame le maire précise qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au budget primitif 2024 car ces achats n'étaient pas prévus lors du vote du BP.

Elle propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011 - Compte 615221 = - 2.500,00 €
Chapitre 011 - Compte 615231 = - 6.800,00 €
Chapitre 023 - Compte 023 = + 9.300,00 €

Section d'investissement - Recettes

Chapitre 021 - Compte 021 = + 9.300,00 €

Section d'investissement - Dépenses

Chapitre 21 - Compte 2182 = + 9.300,00 €

À l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal ACCEPTE, la décision modificative telle qu'exposée ci-dessus.

Adopté par :

9 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------------	----------------------	---------------------

DÉLIBÉRATION n° 2024_027 : Attribution du logement communal sis 3 rue de l'Église

Madame le maire rappelle aux conseillers que le logement communal sis au 3 rue de l'Église est libre depuis le 5 mai 2024 et qu'il convient de le mettre de nouveau à la location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, DÉCIDE :

- De louer, à compter de ce jour, le logement communal sis au 3 rue de l'Église,
- Que le montant du loyer mensuel est fixé à 590 € avec 5 € de charges pour l'entretien de la fosse septique,
- Que le loyer sera ensuite révisé au 1er septembre de chaque année en l'indexant sur l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Le premier indice de référence sera le dernier connu à la signature du bail,
- Une caution d'un montant de la valeur d'un loyer sera demandée au locataire, lors de la prise de possession du logement,
- Qu'un état des lieux sera dressé par la commune,
- De mandater Madame le maire pour signer le bail et toutes les pièces s'y rattachant

Adopté par :

9 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------------	----------------------	---------------------

QUESTIONS DIVERSES

- Néant

Séance levée à 20h15
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,
Béatrice ALLIBERT.

Le secrétaire de séance,
Marie-Ange FRANCY.